



POLITIQUE REGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PC-4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

PC-4.5 Diversité

La diversité du conseil d'administration, prise dans son sens large (autochtone, de genre, ethnoculturelle, générationnelle etc.), permet qu'une variété de points de vue soit entendue et intégrée aux prises de décision. Nous encourageons donc toute mesure qui favorise la diversité et l'inclusion au sein d'un conseil d'administration ou contribue à élargir le bassin de candidats qualifiés pour siéger à titre d'administrateurs.

Dès 2022, en ce qui a trait plus spécifiquement à la diversité de genre, la Caisse votera généralement, en l'absence de circonstances atténuantes, abstention ou contre le président du comité chargé des nominations (ou le président du conseil, en l'absence d'un tel comité) lorsque le conseil d'administration est composé de moins de 30% de femmes et que la société n'a pas divulgué d'engagement ferme afin de remédier à court terme à la situation.

Comme pour toutes nos décisions de vote, nous tiendrons compte du marché sur lequel nous votons. De plus, dans la mesure où la société exerce dans une juridiction ayant des exigences législatives ou réglementaires plus strictes que celles énoncées aux présentes, celles-ci primeront lors de l'exercice de notre vote.

Nous entamerons des discussions avec le président du conseil et/ou les membres du comité chargé des nominations sur la progression de la diversité au sein de leur organisation. En ce qui a trait spécifiquement à la représentation féminine, nous pourrions éventuellement voter abstention ou contre l'ensemble des membres du comité chargé des nominations si, l'année suivant un processus d'engagement relatif au manque de diversité au conseil d'administration, aucun progrès n'a été réalisé.

Nous encourageons les sociétés à adopter des politiques et des cibles relatives à la représentation féminine au conseil d'administration de même qu'à considérer le niveau de diversité lors du processus de recrutement. En plus de divulguer des statistiques sur la composition du conseil et de la haute direction, nous encourageons les sociétés à fournir de l'information sur leurs politiques, cibles et processus afin d'accroître le niveau de diversité à travers l'organisation.

Nous accordons une grande importance à la mise en place de mécanismes appropriés de renouvellement du conseil, notamment puisque ceux-ci peuvent permettre de rehausser le niveau de diversité.